

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
abrogeant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 04 mai 2016 portant désignation des membres  
du Comité Femmes et Sciences**

**A.Gt. 22-11-2024**

**M.B. 10-12-2024**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 10 mars 2016 instituant le Comité Femmes et Sciences,  
l'article 6, §2 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 04 mai  
2016 portant désignation des membres du Comité Femmes et Sciences, tel que  
modifié en dernier lieu par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 29 mars 2024 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet  
2024 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur, du  
Ministre de l'Égalité des Chances et des Droits des Femmes et du Ministre de  
la Recherche ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du  
04 mai 2016 portant désignation des membres du Comité Femmes et Sciences  
est abrogé.

**Article 2.** - Le présent arrêté produit ses effets le 22 novembre 2024.

**Article 3.** - La Ministre de l'Enseignement supérieur est chargée de  
l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 22 novembre 2024.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur,  
de la Culture, des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

Le Ministre de la Recherche,

A. DOLIMONT

Le Ministre de la Santé, des Droits des Femmes et de l'Égalité des Chances,

Y. COPPIETERS